

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2070>



Marche des Fiertés LGBT : l'égalité, toujours pas !

- Société -



Date de mise en ligne : samedi 26 septembre 2015

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Le mois de juin est en France le mois des Marches des Fiertés LGBT (lesbiennes, gaies, bi, trans). Sous différents slogans, ces marches, anciennement nommées « Gay Pride », prônent la liberté et l'égalité pour toutes les orientations sexuelles et identités de genre. Dans de nombreuses villes du monde, cette manifestation se déroule tous les ans, en commémoration des émeutes de Stonewall de New York le 28 juin 1969.

à Lyon, la vingtième Marche des Fiertés LGBT a eu lieu le 20 juin dernier, sous le slogan « Fier-es de nos luttes, continuons de marcher ».

Par ce slogan, le C.A de la Marche - auquel appartient la FSU - a voulu à la fois rappeler les choses gagnées ces 20 dernières années, au prix de luttes parfois difficiles, mais aussi rappeler le chemin qu'il reste à parcourir.

En effet, depuis 1995, les droits des LGBT en France ont évolué : PACS (1999), pénalisation des discriminations et agressions liées à l'orientation sexuelle (2004), prévention en milieu scolaire contre les LGBTphobies (2008), ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe (2013).

Mais, beaucoup de choses demeurent sans solution, parfois faute de courage politique : le don du sang pour tous, la PMA pour les couples lesbiens, l'établissement de la filiation dans tout type de naissance, le changement d'état civil pour les trans, l'abrogation du délit de racolage public pour les personnes prostituées, sans compter le besoin d'aider à rendre réelle la possibilité d'adoption pour les couples de même sexe.

Autrement dit, l'ouverture du mariage à tous les couples n'a pas remis en cause le régime de filiation, fondé sur une idéologie biologisante, genrée et normative.

L'égalité : le chemin est encore long...

En effet, depuis l'ouverture du mariage en mai 2013, aux couples de même sexe, ceux-ci peuvent demander un agrément pour l'adoption.

Mais, souvent, ces couples doivent faire face soit au conservatisme de certaines personnes de l'aide sociale à l'enfance qui émettent des avis défavorables ou avec réserve, soit à l'homophobie des institutions des pays étrangers.

Quant aux pupilles de l'État, ils ne sont jamais confiés à des couples homosexuels. Autrement dit, les discriminations n'ont pas disparu avec la loi.

Autre point sur lequel la France tarde à légiférer : la PMA (la procréation médicalement assistée) pour toutes les femmes (célibataires ou homosexuelles), alors que même le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a rendu un avis en faveur de celle-ci au mois de juillet.

Le HCEfh parle même d'« une double discrimination ».

Quant à la GPA (gestation pour autrui), elle est toujours plus sujet à controverse stérile qu'à débat.

Pourtant, si la GPA monnayée est condamnable à plus d'un titre, quels droits donner aux enfants nés ainsi ? Au Royaume-Uni, où la GPA non commerciale est légale depuis trente ans, un article du Monde du 18 juin 2015

explique : « L'intérêt croissant pour la GPA au Royaume-Uni s'est accompagné de l'ouverture du dispositif aux homosexuels, en 2008.

N'importe quel ménage dans l'incapacité physique de procréer peut y prétendre, à la condition que la relation entre membres soit de longue durée [entre les] « parents d'intention » (intended parents) et des « mères de substitution » (surrogate mothers), selon la terminologie en vigueur dans le pays. »

Ce débat est d'autant plus d'actualité que la Cour de Cassation a donné en juillet dernier son feu vert à la transcription à l'état civil français des actes de naissance d'enfants nés d'une GPA à l'étranger, prenant donc en compte la condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) qui avait invoqué « l'intérêt supérieur » des enfants en la matière.

...en France comme ailleurs dans le monde

Trois pays ont également fait parler d'eux ces derniers mois. En mai, la très catholique Irlande a ouvert le mariage à tous les couples et l'Argentine a reconnu le statut de parents légaux à trois parents (un père biologique et deux mamans) d'un petit garçon sur son certificat de naissance.

Au mois de juin, les États-Unis ont, eux, reconnu le mariage homosexuel dans tous les États. Ces bonnes nouvelles ne doivent pas faire oublier que, parallèlement, dans 76 pays encore les relations homosexuelles sont pénalisées. ï

Marc Rollin